



Mairie de PIROU

REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de CREANCES

EXTRAITS du REGISTRE

Arrondissement de COUTANCES

des DELIBERATIONS et

Département de la MANCHE

des décisions du Maire

Tél. : 02.33.46.41.18

Fax : 02.33.46.35.20

---

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N°12

SEANCE DU MARDI 19 DECEMBRE 2023

---

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE

07 PRESENTS - 13 VOTANTS dont 6 pouvoirs

---

Date de convocation : 12 DECEMBRE 2023

Date d'affichage : 13 DECEMBRE 2023

---

Le Mardi dix-neuf DECEMBRE de l'an deux mil vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Noëlle LEFORESTIER, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à 2121-34).

---

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants

Mme Noëlle LEFORESTIER, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS FAFA, M. Gérard LEMOINE, M. Michel GARRAULT, M. Michel LOY, Mme Julie DEPOIVRE

Représentés / votants

Mme Stéphanie SOHIER/ Mme Noëlle LEFORESTIER

Mme Sylvie CHRISTY/ Mme Laure LEDANOIS

Mme Rose-Marie LEROTY/ M. José CAMUS FAFA

M. Jacques LEVEQUE/ M. Gérard LEMOINE

Mme Isabelle RAPILLY/ M. Michel LOY

M. Patrick LENORMAND/ M. Michel GARRAULT



Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Madame Laure LEDANOIS est nommée secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la séance du Jeudi 30 Novembre 2023, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

---

ORDRE DU JOUR

---

- 1- *Démission de deux conseillères municipales*  
*Installation de la nouvelle élue – Attribution Commission(s) C.O.C.M.*
  
- 2- *Camping « le clos Marin »*  
*Avenant – Régie borne CAMPING CAR*  
*Divers*
  
- 3- *Ecole*  
*Préparation rentrée scolaire 2024- Constats Effectifs*  
*Divers*
  
- 4- *Comptabilité RH*  
*Camping- Transfert de Charge des frais postaux*  
*Devis – Réparations Eglise*  
*Divers*
  
- 5- *Rapport d'activités Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin*
  
- 6- *Convention Clinique Vétérinaire*
  
- 7- *DETR- Médiathèque*

*Questions diverses*

Minute de silenceMonsieur Roger MAUDUIT

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du décès de Monsieur Roger MAUDUIT. Il était conseiller municipal depuis le 25 Février de l'an deux mille quinze.

Monsieur MAUDUIT a été présent jusqu'à la fin de l'exercice de son mandat.

Il s'est beaucoup investi dans le bénévolat.

Il participait à plusieurs associations et a été Président du Comité des Fêtes.

Nous adressons toutes nos condoléances à son épouse et à sa famille.

Madame le Maire propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

---

Démission de deux conseillères municipalesInstallation de la nouvelle élue – Attribution Commission(s) C.O.C.M.

Mesdames Emilie ALIX et Nathalie HEROUET ont envoyé une lettre conjointe de démission. Madame le Maire précise qu'elles étaient quasiment absentes à chaque conseil municipal, ainsi qu'aux commissions, depuis Avril 2022.

Madame le Maire annonce au conseil municipal l'arrivée de Madame Julie DEPOIVRE.

C'est pourquoi Madame Julie DEPOIVRE dûment convoquée à la réunion de ce jour, sur validation de Monsieur Xavier BRUNETIERE, Préfet de la Manche, devient Conseillère Municipale.

D-Modification du tableau du conseil municipal

1- LFORESTIER Noëlle
2- LEDANOIS Laure
3- CAMUS Fafa José
4- RAPILLY Isabelle
5- LEMOINE Gérard
6- SOHIER Stéphanie
7- LENORMAND Patrick
8- LEROTY Rose Marie
9- GARRAULT Michel
10- CHRISTY Sylvie



## ET DES DECISIONS DU MAIRE

11- LOY Michel
12- LEVESQUE Jacques
13- DEPOIVRE Julie

Madame le Maire interroge le Conseil Municipal afin de savoir qui veut être membre de la commission « Tourisme » à la C.O.C.M. Julie DE POIVRE est élue membre de la commission, à l'unanimité.

Camping « le clos Marin »

Avenant – Régie borne CAMPING CAR

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre un avenant aux tarifs du camping afin d'intégrer le tarif de la borne de camping-car, qui se trouve « Chemin des Matelots ».

Taxe de séjour 2024 /C.O.C.M. Par nuit et par personne	Forfait Stationnement 24h00 (sans la taxe de séjour)	Forfait Borne de vidange et remplissage (pour environ 100 litres :10 minutes)
0.50 € TTC	15.00 € TTC	5.00 € (3.00€ en 2020)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant et le document attenant pour les transmettre aux services bancaires de la trésorerie.

2-1-Divers

Madame le Maire INFORME le Conseil Municipal qu'il convient de rédiger un règlement concernant les conditions de vente afin de pouvoir l'intégrer sur le site internet du camping qui en cours de construction. Madame le Maire effectue la lecture du document proposé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les conditions générales de vente.

2-2-Divers

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de préciser le terme « visiteurs » sur les tarifs du camping et de le remplacer par les mots suivants :

"Visiteurs : personnes supplémentaires non inscrites sur le contrat)".

PERIODE	VERTE 2023	VERTE 2024	ORANGE 2023	ORANGE 2024
Personne	4.90 €	5.00 €	5.95 €	6.07 €
Enfant de - de 7 ans	3.10 €	3.16 €	4.10 €	4.18 €
Emplacement	5.65 €	5.76 €	7.10 €	7.24 €
Electricité	4.80 €	4.90 €	5.00 €	5.10 €
Chien	1.95 €	2.00 €	2.60 €	2.65 €
Voiture supplémentaire	2.35 €	2.40 €	3.15 €	3.21 €



## ET DES DECISIONS DU MAIRE

Visiteurs et personnes supplémentaires non inscrites sur le contrat	4.90 €	5.00 €	5.95 €	6.07 €
---	--------	--------	--------	--------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la précision des termes du contrat.

Divers- WEST BAR

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un compteur indépendant doit être installé pour la structure le WEST BAR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer le devis pour l'installation dudit compteur.

EcolePréparation rentrée scolaire 2024- Constats Effectifs

Madame le Maire INFORME le Conseil Municipal que l'inspection académique prépare la rentrée à venir et présente le document reçu de leurs services.

La Directrice de l'école du Château de la Commune de Pirou se réjouit de la hausse continue des inscriptions et ne voit aucune remarque à ajouter audit document.

Divers

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'école suscite un point d'attention tout particulier et quasi quotidien au sein de la Mairie.

Plusieurs dossiers sont en cours de réalisation et fort suivis par tous les services de la Commune.

## 1- Equipe pédagogique

Suite au conseil des enseignants, les souhaits de matériel émis ont abouti.

La Commune a acheté le matériel suivant souhaité par l'équipe enseignante de l'école :

- Poste CD MP3 83,20€ - pour les classes de PS-MS-GS
- 4 chaises réglables 460,24€ - pour les CP- CE1
- Enceinte portable 500W 281€ - pour le Collectif

Travaux et réparations

- L'entreprise LECARDONNEL a commandé des sonnettes et les services techniques de la Commune de Pirou les installeront dès réception
- L'entreprise ANGOT est en charge du dossier des barrières qui ne ferment plus et fait au mieux pour assurer une sécurité optimale pour tous, qui plus au regard des mesures renforcées de Vigipirate. Elle en fera de même pour le haut d'une fenêtre.
- L'entreprise A2MB gère les travaux des portails.
- L'agent des services techniques, rattaché à l'école du château de Pirou termine actuellement le toit du cabanon de la maternelle.



## ET DES DECISIONS DU MAIRE

Il a aussi descendu les bureaux des élèves qui se trouvaient dans le logement de l'ancienne mairie afin qu'ils puissent être utiles à l'école.

Il se charge d'installer des étagères murales pendant les congés de Noël car l'école manquait de meubles pour stocker le matériel en salle des maîtres.

Il interviendra pour changer un néon dans la classe CM dès cette semaine et installera un système d'éclairage extérieur côté parking enseignants.

Audit et bilan Energétiques

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un audit et un bilan énergétiques ont été réalisés et seront présentés aux élus le Mercredi 20 Décembre 2023. Cela permettra à la Commune de mieux appréhender des travaux d'optimisation de la gestion énergétique avec une vue globale de la situation.

Informatique et Electricité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une installation électrique spécifique pour le bon fonctionnement d'un câble HDMI est nécessaire. L'installation nécessite de remplacer le câble, et ce dernier étant inséré dans le plafond de la classe, il est nécessaire de faire appel à un électricien pour réaliser le remplacement. Des travaux seront effectués en ce sens.

Les Préaux

L'entreprise CORON officiera la première semaine des congés de Noël afin de creuser les fondations et de couler le béton.

Suite à cela, il conviendra d'attendre que l'ensemble sèche puis l'entreprise DALO viendra installer les piliers centraux

Comptabilité RH - Camping- Transfert de Charge des frais postaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, pour finaliser les refacturations des frais engendrés par le camping, il est nécessaire de délibérer sur les frais d'affranchissement pris en charge par la commune.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les décisions prises lors du vote des différents budgets primitifs de la collectivité le 24 Mars 2023.

Au regard des frais postaux du camping détaillés par la gérante, Madame le Maire propose d'inscrire au budget du camping la somme de porterait à 1194.87 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, VOTE et AUTORISE Madame le Maire à procéder aux opérations comptables afférentes aux frais postaux sur le budget du camping au compte 66261 et sur celui de la commune au compte 70878.

Devis – Réparations Eglise

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réparer la toiture de l'église. Un devis a été demandé à l'entreprise PICOT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer ledit devis n°2023899 à hauteur de 5 936.00 € HT (soit 7 123.20 € TTC)



## ET DES DECISIONS DU MAIRE

Devis- Réparation de la chargeuse pelleteuse

Madame le Maire INFORME les membres du Conseil Municipal que la pompe à injection de la chargeuse pelleteuse est hors service.

L'entreprise BPM Construction a transmis un devis pour la remplacer, à hauteur de 5775.88 € HT (soit 6931.06€ TTC).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer le devis n° 56000441-1 (5775.88€ HT).

Rapport d'activités Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Madame le Maire INFORME les membres du Conseil Municipal de la réception du rapport d'activités du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin.  
Le document peut être consulté in situ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités.

Convention Clinique Vétérinaire

Suite aux dernières règlementations, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de mettre en place une convention sur la gestion des animaux errants avec la clinique vétérinaire de Périers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

DETR- MédiathèqueDemande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal, Madame le Maire expose que le projet de rénovation destiné à la médiathèque dont les coûts prévisionnels sont ci-dessous et sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de l'opération la Médiathèque serait le suivant :

Coût total : 656 638.28 €    DETR : 131 327,66€    FIR : 100 000,00€ + 20%

Autofinancement communal : 425 310,62€

+ Options :

- Vitrail : 12 000.00 €
- Signalétique : 2 500.00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : janvier 2024 à décembre 2025

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. Dossier de base

1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée

1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus

1.4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévu

1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus



## ET DES DECISIONS DU MAIRE

1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint).

1.7. Relevé d'identité bancaire original

1.8. Numéro SIRET de la collectivité

2. Pièces supplémentaires (le cas échéant)

2.1 Acquisitions immobilières Le plan de de situation, le plan cadastral. Dans le cas où l'acquisition du terrain est déjà réalisée, le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE D'ARRETER le projet de rénovation de la médiathèque

ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus

SOLLICITE une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et une subvention au titre du Fonds Régional d'investissement (FIR)

Questions diverses

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Générale vient de transmettre les chiffres de l'INSEE selon le recensement de la population réalisé du 15 janvier au 15 Février 2023. Nous sommes maintenant 1514 habitants.
- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Louis LACOLLEY sera le nouveau correspondant pour la Manche Libre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22h00.

DCM01CM122023 : Démission de deux conseillères Municipales-Installation de la nouvelle élue-déléguée commission C.O.C.M.

DCM02CM122023 : Camping Le Clos Marin- Avenant Régie Borne Camping-Car

DCM03CM122023 : Camping Le Clos Marin- Règlement

DCM04CM122023 : Camping Le Clos Marin

DCM05CM122023 : Le West Bar

DCM06CM122023 : Comptabilité-RH- Transfert de charge des frais postaux

DCM07CM122023 : Devis Réparation Eglise

DCM08CM122023 : Devis Réparation de la chargeuse pelleuse

DCM09CM122023 : Rapport d'activités Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

DCM10CM122023 : Convention Clinique Vétérinaire

DCM11CM122023 : DETR Médiathèque

Madame le Maire,

Madame Noëlle LEFORESTIER

Madame la secrétaire de séance,

Madame Laure LEDANOIS